

Cérémonie des Vœux
St-Martin aux Chartrains 15 janvier 2019
19 heures

Madame la Conseillère Départementale Audrey GADENNE,
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Pont l'Évêque, major Fabrice Ducrocq,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations,
Madame le maire, chère Françoise,
Messieurs les maires adjoints,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Monsieur le Secrétaire de Mairie, Philippe Lhérondel,
Mesdames et Messieurs les artisans, les chefs d'entreprise, les exploitants agricoles,
Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à la traditionnelle cérémonie des vœux de Saint-Martin aux Chartrains.

C'est pour le maire que je suis aujourd'hui l'unique occasion annuelle récurrente de s'exprimer devant vous pour le prix d'un apéro/galette que vous payez d'ailleurs avec vos impôts locaux, alors, nous ne nous en privons pas, je vais en profiter. Plus sérieusement, je vais, comme à l'habitude, m'efforcer d'être le plus bref et synthétique possible tout en abordant tous les sujets qui concernent notre commune. Que l'on dise de moi comme Christian de Chergé, prier de Thibehirine, dans son testament spirituel écrit entre le 1^{er} décembre 1993 et le 1^{er} janvier 1994 :

Il cultivait l'humour, « ce petit mot précieux qui commence comme humilité et se termine comme amour. »

Christian de CHERGE, Prieur de TIBEHIRINE – 18 janvier 1937 / 21 mai 1996

Le maire est le représentant de l'Etat dans sa commune. Personne ne peut nier que notre pays traverse actuellement une crise sérieuse. Une crise sociale avec des concitoyens qui sont confrontés aux difficultés de la vie. Une crise démocratique avec ceux qui ne se sentent pas représentés. Une crise enfin d'identité, avec tous ceux qui ne trouvent pas leur place dans un monde en perpétuel mouvement marqué par la mondialisation, mais le monde ne nous attend pas ! Au crédit de la France, vivrions-nous dans un paradis terrestre peuplé d'enfants gâtés ? Malgré ce sombre tableau, synonyme d'une « fracture sociale », de « territoires perdus de la République » ou encore de « perdants de la mondialisation », le représentant de l'Etat dans notre commune que je suis, affirme que, quelle que soit la légitimité des revendications qui s'expriment, la violence, la paralysie de notre activité, la privation de liberté parfois même, ne sont pas acceptables. La République ne cédera pas, force doit rester à la loi. Souhaitons qu'une solution émerge de cette situation confuse et que notre pays redémarré sur de nouvelles bases solides. Pour ma part, je fais confiance au premier ministre Édouard Philippe que je connais personnellement pour avoir, pendant un an, travaillé à ses côtés et sous son autorité politique à la solution qui nous semblait la meilleure pour la présidentielle de 2017. Je salue au passage la présence ce soir de Michel Thomasson, conseiller municipal délégué à la commune de Trouville, qui a, lui aussi partagé cette démarche et avec lequel je me suis lié d'amitié. Je fais donc confiance à Edouard Philippe et à son gouvernement pour, sous l'autorité du Président de la République, rétablir l'ordre, renouer le dialogue, continuer à réformer. Trouver enfin une issue favorable et que notre pays, comme il l'a toujours fait dans son histoire, sorte grandi de ces épreuves. À Saint-Martin aux Chartrains, il n'y aura pas de cahier de doléances. Ce mode d'échange statique ne convient ni à la taille ni à la typologie de notre commune. Par contre, les adjoints et moi-même, tous les conseillers sont à votre disposition pour vous écouter et faire remonter vos messages aux autorités de l'Etat. Notre disponibilité est totale. Le Président de la République vient d'adresser sa lettre aux Français. Le Premier Ministre a précisé les modalités du grand débat national, je n'ai pas encore eu le temps de les analyser, mais je comprends que les maires sont invités à y prendre part. Sachez donc que je répons présent, je reviendrai bientôt vers vous à ce sujet. Sans que ce soit directement lié, car je ne veux aucun filtre, aucune récupération politique de notre démarche, je vous informe de la venue du député Christophe Blanchet pour un petit déjeuner « **d'échange et de transparence** » le samedi 23 février de 9h à 11h en mairie. Vous êtes tous cordialement invités, un bulletin réponse sera déposé prochainement dans vos boîtes à lettres pour que nous puissions préparer utilement cette rencontre, la salle, et le nombre de croissants que Monsieur le Député a promis d'apporter avec lui.

Le maire est également, sous le contrôle du conseil municipal, en charge des affaires de la commune.

Il représente la Commune à l'égard des tiers

Depuis le début de notre mandat, le Conseil municipal et moi-même conduisons une politique SMAC comme Saint-Martin aux Chartrains:

Solidarité,
Maîtrise des Finances communales,
Agir ensemble,
Convivialité.

Solidarité

Sans doute le plus important.

Personne dans la commune ne doit se trouver et rester sur le bord du chemin, ni même se sentir sur le bord du chemin. A la mairie, nous ne pouvons pas tout mais nous savons vous écouter. Si la solution à votre problème, vos inquiétudes est entre nos mains, alors nous ferons tout pour la rechercher. Nous avons la possibilité d'accorder une aide ponctuelle après en avoir parlé avec l'éventuelle personne concernée. Si elle ne l'est pas, nous avons un réseau d'institutions et de personnes vers qui vous diriger. Alors, n'hésitez pas, notre porte est toujours ouverte (en pratique les lundi et jeudi de 18h à 19h30) et aussi sur rendez-vous, je suis moi-même toujours disponible au téléphone avec le relais des 2 maires adjoints Thierry De Koninck et Francis Bogey.

Alors, je compte sur vous pour que personne ne rester isolé, dans la souffrance et la peine, en cas de difficulté.

Au sujet du repas communal (anciennement Repas des anciens), moment fort de la vie sociale de notre village, nous réfléchissons à une nouvelle formule ouverte à tous, gratuite pour les moins jeunes, comme par le passé et les moins vieux, c'est-à-dire les plus jeunes, en échange d'une participation pour les âges intermédiaires, de façon à renforcer les liens intergénérationnels dans la commune. Ces liens apparaissent aujourd'hui vraiment distendus et c'est bien regrettable.

Les jeunes, disons jusqu'à 35/40 ans, et ils sont nombreux, ne participent que peu aux événements que nous organisons. Peut-être ne savons-nous pas les intéresser ? Il est souhaitable que cela change, nous allons nous y efforcer ?

Maîtrise des Finances communales

Sous le contrôle du Conseil Municipal, je surveille les finances de la commune comme le lait sur le feu.

En avoir la maîtrise, c'est garantir notre liberté, notre liberté d'action pour engager les travaux nécessaires et développer les projets, pour un village toujours plus agréable à vivre et attrayant.

A la baisse des dotations de l'État (20 000 € tous les ans), nous avons répondu par une baisse équivalente de nos charges de fonctionnement et n'en n'avons donc pas vraiment souffert. Certes nous ne sous-estimons pas cette réalité, mais c'est justement une réalité qui s'impose à nous et, au fond, en tout cas j'en suis personnellement convaincu, il est toujours possible de faire mieux avec moins. Alors cessons de sautiller chaque année pour chanter cette rengaine, voyons plutôt ce qu'il est nécessaire de faire, et bien c'est ce que nous faisons, je n'hésite pas à le dire.

Quand toutes les économies de fonctionnement ont été faites, il n'est plus possible de trouver des ressources en interne. Quand une commune a des projets, il est absolument nécessaire de trouver les ressources correspondantes.

Pendant 11 années consécutives, le conseil municipal a maintenu les taux d'imposition inchangés, plaçant Saint-Martin aux Chartrains au rang des communes les moins imposées.

Depuis 2 ans nous avons augmenté les taux de 5%, par an, soit, à chaque augmentation une recette additionnelle annuelle, toutes choses égales par ailleurs, de 5 000 € pour la commune. Les taux restent parmi les plus bas en comparaison des communes de la même strate que la nôtre.

Nous n'augmentons pas pour le plaisir d'augmenter, de venir vous prendre de l'argent dans votre portemonnaie, nous augmentons car nous avons des projets qu'il faut bien financer, c'est une loi absolue, les budgets doivent être votés en équilibre, chacune, chacun, en « bon père de famille » fait de même à la maison. Pour assurer notre indépendance et donc notre liberté d'action, nous avons jugé que cette augmentation était indispensable. Lors de l'établissement du budget, en mars prochain, le conseil municipal en délibérera à nouveau, comme sur l'ensemble du budget et prendra la décision la plus adaptée.

Au-delà je surveille la moindre dépense jugée non indispensable. Ainsi, pour l'année 2018, je crois pouvoir annoncer un résultat de fonctionnement record (la différence entre nos recettes et nos charges courantes) qui, à lui seul couvrira l'annuité de l'Emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Basse Normandie). Cet emprunt à l'origine de 400 000 €, partiellement amorti, la restant dû au 31/12/2018 s'élève à 238 274,97 €, l'échéance annuelle à compter de 2019 est de 34 428,52 € a été souscrit pour financer l'acquisition de notre réserve foncière destinée à recevoir le lotissement communal, en face de celui de la société CTN, dont je vais vous parler dans quelques lignes je vais y venir.

Cette performance rétablit complètement les ratios financiers de la commune qui avaient été légèrement dégradés en 2017, en raison notamment de dépenses courantes imprévues et de dépenses d'investissement comptabilisées en fonctionnement, ce qui n'était pas le plus judicieux, d'un point de vue comptable, je vous l'accorde.

Au 31 décembre 2018, ces chiffres sont bien entendu provisoires tant qu'ils ne sont pas approuvés par le conseil municipal, ils le seront lors du vote du compte administratif 2018 et du budget 2019 en mars prochain, nous terminons l'année avec un résultat de fonctionnement de plus de 60 000 €, au 31/12/2018 des réserves de 177 667 € et un montant de dette de 358 274,97 €. La valeur de notre patrimoine dont une grande partie est valorisable très rapidement, est bien supérieure (le presbytère 300 000 € environ, la réserve foncière, le terrain du nouveau monde acquis récemment de la SAFER pour 160 000 € ...), **il n'y a donc aucun risque pour les finances de notre commune.**

Notre projet Cœur de Bourg a pris du retard en raison de la très grande difficulté à identifier et contrôler suffisamment de terrain susceptible de valoir compensation. Cela n'est pas sans conséquence sur nos finances. Ayant acquis notre réserve foncière pour un montant de 400 000 € contracté un emprunt amortissable d'un montant initial équivalent auprès de la Caisse d'Epargne Basse Normandie, nous n'avons toujours pas de recettes en face et nous n'en n'aurons pas tant qu'aucun projet ne sera lancé sur cette réserve foncière. Nous avons cherché sans succès cette compensation pendant 5 ans et puis, un jour, une occasion s'est présentée.

Nous avons dû faire preuve d'une grande réactivité, et je salue l'ensemble du conseil municipal à cet égard suite à l'adjudication le 14 décembre 2017, à la barre du TGI de Lisieux de la propriété dite Geneviève, anciennement Thérèse Haley dans le secteur du Nouveau Monde à l'angle de la route de Roncheville CD 58 et du chemin du marais. En effet nous étions en veille permanente sur cette propriété car elle offre une solution de compensation à la consommation de zone humide par le constructeur CTN. En l'absence de solution le projet de lotissement était condamné à être abandonné. Cette propriété offre également une solution d'accueil à un magnifique projet du département sur notre commune et celle de Saint-Etienne la Thillaye dont Madame la conseillère départementale Audrey Gadenne, va, je crois, vous parler dans un instant. Nous avons demandé à la SAFER de préempter cette propriété pour notre compte, ce qu'elle a fait et je la remercie ici publiquement. Nous sommes propriétaires depuis novembre dernier. Le montant global de cet achat est d'un peu plus de 160 000 euros, nous l'avons financé au moyen de 40 000 € de ressources propres et d'un prêt d'un montant de 120 000 € sur 2 ans remboursable in fine, au taux de 0,57% l'an auprès du Crédit Agricole Normandie dont je salue la présence du Directeur de la Caisse locale de Pont l'Evêque Monsieur Paul Lucas. Nous réfléchissons à la meilleure valorisation de cette propriété. Cela fait actuellement l'objet d'une réflexion au sein du conseil municipal.

Nous avons sollicité la DGFIP, direction générale des finances publiques, notre trésorier pour réaliser au cours du premier trimestre et donc pour l'établissement budget 2019 une analyse financière prospective de la commune qui tient compte de sa situation présente et de tous les projets et financements en cours. J'ai souhaité cet exercice rigoureux afin d'avoir la meilleure visibilité pour 2019 et les années qui suivent et aussi, dans la plus grande transparence vis-à-vis de vous tous lorsque notre mandat s'achèvera en mars 2020 et laisser une situation saine à nos éventuels successeurs, il y en aura nécessairement.

Alors, les projets ???....., si vous me permettez, je vais y venir dans quelques instants.

Agir ensemble

L'union fait la force, dit-on. Nous avons besoin de vous, de vous tous de chacune et chacun de vous, les jeunes, les aînés, de tous. C'est une nécessité pour une vie sociale harmonieuse et pour le bon vivre ensemble dans notre village, au quotidien et à l'occasion des fêtes et manifestations que nous organisons. Je ne m'étendrai pas plus, nous nous comprenons. Je dirai simplement qu'il n'y a pas assez de participation de résidents de St-Martin à ces fêtes qui réunissent pourtant un grand nombre de personnes de l'extérieur. Je salue à cet égard le dévouement de Francis Bogey qui l'artisan talentueux, efficace de toutes ces fêtes. Je le rappelle celles-ci sont autofinancées par la contribution des participants et n'impactent en rien le budget de la commune. Les idées et les bras sont donc les bienvenus.

Je salue les associations communales, leurs présidents respectifs, les bénévoles, ASPSMaC pour le patrimoine, Marie-Jo Legrand, la FNACA, Jérôme Langlois, le comité de jumelage franco-allemand Pont l'Évêque-Veitshhöheim, Philippe Carré et j'en oublie sans doute. Je vous appelle à les rejoindre et à de nouvelles créations. Je rappelle la prouesse réalisée par ASPSMaC qui a réuni les 13 000 € nécessaires à la complète restauration de la Charité de St-Martin, dans notre église, sans aucune participation de la commune et une subvention exceptionnelle du Crédit Agricole Normandie d'un montant de 1 500 €. Je remercie le président de la caisse locale Monsieur William Langin et son Directeur Monsieur Paul Lucas, ici présent.

Que serait notre belle commune sans ses jardiniers, nos agriculteurs ? Ils sont présents pour quelques-uns ce soir. Leur présence me fait grand plaisir, je voudrais qu'ils soient remerciés et applaudis, pour, au-delà de l'aspect économique de leur activité, être les garants et les artisans de la beauté de notre cadre de vie.

Nous avons aussi nos messagers, nos deux facteurs. Sans eux point de lien, point de communication. L'air de rien ils assurent une mission publique de 1^{er} rang. Saluons les en particulier Sonia Grenier, notre factrice attitrée de, disons, la partie Nord de notre commune, et bien entendu celui de la partie Sud, Roncheville et la RD 677 coté Trouville.

Convivialité,

La convivialité est indispensable. Que seraient nos belles réalisations sans convivialité.

Je ne m'étendrai pas plus, vous savez tous ce que je veux dire. Ce sont nos fêtes, l'arbre de Noël, le bonjour que nous échangeons quand nous nous croisons, la petite visite à la mairie même si on a rien à demander, les nouveaux arrivants qui se présentent au voisin et à la mairie ...

A cet égard je vous fais part d'un prochain BBQ villageois, ouvert à tous, ce printemps sur le terrain du Nouveau Monde que nous venons d'acquérir. Vous en recevrez le détail et les modalités le moment venu dans vos boîtes à lettres.

La convivialité c'est aussi le civisme, le respect de l'autre, du voisin. Je rappelle à cet égard l'interdiction des feux de déchets verts et la réglementation concernant le bruit. J'ai dû intervenir de trop nombreuses fois en 2018 en ma qualité d'officier de police judiciaire auprès de résidents sur plainte du voisinage. Je ne le fais jamais de bon cœur car je ne suis pas un père fouettard, personnellement la musique un peu trop forte, de jour comme de nuit, ne me dérange pas mais, lorsqu'elle dérange le voisin, elle constitue une infraction et je suis tenu de la constater et, éventuellement de verbaliser, je l'ai donc fait en sollicitant même une fois le concours de la force publique. Je n'hésiterai pas à le faire à nouveau en tant que de besoin. En effet ma qualité d'officier de police judiciaire m'oblige à intervenir lorsque je constate que la loi est violée. Je pourrais être poursuivi par les autorités judiciaires si je venais à me dérober. Alors de grâce, soyez responsable, fixez-vous vous-mêmes vos propres limites dans le respect de l'autre.

Vous avez dans La Gazette de Saint-Martin n°14 de décembre 2018, les événements passés depuis l'édition n°13

Je ne reviendrai pas dessus. Ceux qui ne l'auraient pas pu peuvent la télécharger sur le site Web de la commune

<http://www.smac14.fr> ou se procurer une version papier en mairie.

Depuis nous déplorons les décès de Jean Brize le 13 et Colette Charpentier le 27 décembre 2018.

Les réalisations 2018

En 2018, soucieux de nos finances, nous nous sommes limités aux dépenses d'investissement suivantes, en dehors de l'acquisition du terrain via la SAFER, naturellement, terrain destiné à recevoir un projet, donc à être valorisé. Le Résultat d'Investissement, reflète de ces dépenses sera négatif de 17 317 € seulement, financés par virement depuis le compte de fonctionnement par prélèvement sur notre capacité d'autofinancement.

Ce sont :

- Portail coulissant de la salle des fêtes pour 6 211 €
- Muret en protection de la fontaine au niveau de l'intersection du marais et de la basse rue pour ZZZ €
- Clôture de la parcelle Sud en bordure chemin des Ecachées et chemin Caillaut pour le rouvrir à la promenade avec franchissement du Douet par les piétons exclusivement. Je remercie Monsieur Laurent Legrix, exploitant agricole, pour avoir facilité les choses et accepté d'en partager la réalisation. Montant : 4 275 €
- Les travaux de renforcement du réseau ENEDIS chemin neuf. Zéro pour la Commune car entièrement pris en charge par le SDEC d'un montant de 121 000 €
- Logiciel de gestion du cimetière (on est équipé vous pouvez mourir tranquilles si vous maintenez votre résidence dans la commune !). Montant : 420 €

8 permis de construire ont été délivrés en 2018 générant la perception de Taxes d'Aménagement.

Bienvenue aux nouveaux arrivants, à tous, ceux que se sont signalés et les autres.

Les projets

Quand j'écris, mes discours des vœux sont nécessairement écrits, travaillés, ne serait-ce que par le respect que je vous dois et que je dois à cet usage républicain, je réfléchis toujours à ce que j'en penserais 20 ans après si je venais à découvrir cet écrit. Alors je n'écris QUE ce que je peux relire sans regret, sans honte et sans rougir dans 20 ans. Voilà ce que je disais le 9 janvier 2018 lors de la cérémonie des vœux dans cette même salle ([Source Ouest France](#)).

Le maire est revenu très rapidement sur les travaux de 2017, dont la restauration de la Charité Saint-Martin, financée avec l'aide de dons privés et une subvention du Crédit agricole de Normandie. « Un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration. Pour ce qui concerne Saint-Martin, il reprendra pour l'essentiel le PLU existant, nous y veillerons. La commune conserve la délivrance des permis de construire dont les demandes doivent être déposées en mairie. »

Le PLU communal identifie un projet « Cœur de bourg ». Il comprendrait la construction de logements et la réalisation d'équipements publics autour de la place de la Mairie et du carrefour de la Truite et de ses restaurants. « Le projet apporterait plus de sécurité, d'identité et de caractère. Nous surmontons les difficultés les unes après les autres et nous avons bon espoir d'être en mesure de lancer le projet cette année. »

Réunion publique

Une réunion publique sera organisée, dès que la municipalité sera en possession de tous les éléments. « Il est prévu que les logements soient construits sur des terrains privés et communaux identifiés au PLU. » La commune s'est dotée, en 2010, d'une réserve foncière d'un hectare, acquisition portée au départ par l'Etablissement public financier de Normandie (EPFN) puis financée, fin 2015, par un emprunt de 400 000 €, remboursable sur six ans, soit 65 321 € en 2017.

« Tant que ce projet ne sera pas complètement cerné et démarré avec les financements adaptés, nous limitons les investissements communaux au strict nécessaire. » La commune reste très vigilante en ce qui concerne les charges de fonctionnement comme par le passé, et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat.

- L'élaboration du PLUi,

Cela suit son cours et nous sommes dans les mêmes dispositions, c'est-à-dire très vigilants pour préserver les intérêts de la Commune dans la perspective plus large de l'Intercom. Nous travaillons en bonne intelligence avec les services, le cabinet, le président de l'Intercom Hubert Courseaux et le Vice-Président de la Commission Urbanisme Yves Deshayes, maire de Pont l'Evêque. Le PADD (Projet d'Aménagement et de développement Durable) sera approuvé en 2019.

Lors de l'élaboration du PLU communal approuvé le 30 janvier dans le PADD (Projet d'Aménagement et de développement Durable), le document fondateur du PLU où l'on énonce les objectifs et les grandes orientations, nous énonçons les axes suivants :

*Développer en plusieurs étapes et recentrer l'offre de logements,

*Compléter l'offre touristique et créer la porte d'entrée des marais de la Touques valorisant un marais protégé

Et bien nous donnons corps à ces objectifs, ces orientations, ce « rêve » en quelque sorte, comment ?

De la façon suivante. Le rêve devient réalité dans un grand souci d'équilibre et de complémentarité pour notre commune ! Cela, vous voyez, c'est la vision (la VISTA) de mes 2 prédécesseurs immédiats François de Laurens et Françoise Delasalle ainsi que de Gervais Doligez, le cabinet Aménagéo, le géomètre expert qui assiste la commune dans ses projets d'urbanisme et dont je salue ici la qualité et la capacité à se projeter dans l'avenir. Votre devise, inscrite sur le fronton de la porte de vos bureaux à Pont l'Evêque, est : **VOTRE AVENIR EST NOTRE PRESENT** et bien, tout au long de notre collaboration de plusieurs années déjà, j'ai mesuré la pertinence de cette devise, c'est tout à fait cela. Un grand bravo et merci Monsieur Gervais Doligez. Vous êtes un visionnaire et, vous et vos équipes, savez nous accompagner pour traduire nos rêves en réalité.

- **Le projet Cœur de Bourg** : Nous avons l'ambition de restituer à notre commune son caractère de village avec un centre, un centre avec la place du village, ses restaurants et ses cafés, là où l'on a plaisir, à se retrouver, à dialoguer, avec fougue, passion et respect de l'autre à refaire le monde ! Deux permis d'aménager ont été déposée fin décembre 2018 (donc, et de peu, en 2018 comme annoncé lors des vœux précédents)

Il y aura une Réunion publique le mardi 29 janvier prochain dans cette même salle à 19h. Toute la population de Saint-Martin aux Chartrains y est conviée. Nous en parlerons ce jour-là si vous le voulez bien.

- **Le projet du département** : Je passerai la parole à Madame la conseillère départementale Audrey à l'issue de mon discours, elle vous en parlera sûrement.

Je voudrais dire enfin que les projets que notre équipe réalisent aujourd'hui sont d'abord la mise en œuvre de la politique initiée par mon prédécesseur immédiat François Delasalle, dont j'étais le 1^{er} adjoint et avec qui j'ai travaillé la main dans la main, dans la joie, dans la peine parfois, dans les difficultés, mais surtout les succès. Ce sont le PLU approuvé le 28 janvier 2014 avec ses grandes orientations stratégiques pour notre village et l'acquisition de la réserve foncière, comme elle l'a appris du regretté Gérard FELLAHI, (un grand, un très grand Monsieur), le fondement pour une commune de tout projet d'Urbanisme.

Tout ça c'est elle, moi je ne sais rien faire mais je le fais bien, en tout cas, j'essaye, je dépote.

Nous avons eu avec Françoise Delasalle un grand Maire ... et aussi une grand-mère car je sais que sa famille compte énormément pour elle, comme pour moi, comme pour nous tous.

Je voudrai la saluer, la remercier sous vos applaudissements.

Les échéances électorales de 2020, les municipales.

Il est trop tôt pour y songer, y songer vraiment, **même en se rasant !**, mais sachez que l'équipe actuelle saura se prononcer à titre individuel et collectif le moment venu, en temps utile. A cet égard, je pense que notre équipe actuelle ne repartira pas dans sa totalité en 2020. Certains mêmes me l'ont fait savoir. Pour ma part, c'est décidé, **JE REPARS**. Je lance donc un appel, si vous en avez envie, si vous êtes prêts à donner votre vie (ou presque) pour votre village, dites-le nous, dites-le moi ; il nous faut onze conseillères ou conseillers, **l'idéal serait 6 femmes et 5 hommes**, et que, **peut-être, (j'ai bien dit peut-être)** le maire soit une femme car la gestion de la commune est beaucoup plus sereine, apaisée et efficace quand le maire est une femme, n'est-ce pas Françoise Delasalle ?, Le prochain conseil, nouvellement élu, en décidera.

Une chose est certaine, notre prochaine secrétaire de mairie sera une femme. Je la connais, certains parmi vous aussi, ce sera elle si nous arrivons à franchir positivement toutes les étapes.

Un monde de femmes est beaucoup plus intelligent (moins C.. surtout)

A cet égard, elle vient de me le confirmer au téléphone, Madame Nicole AMELINE, ancienne présidente à l'ONU et toujours membre du comité du CEDAW (la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**), le CEDEF en français, va m'apporter son soutien dans cette démarche, je la rencontre dans les jours qui viennent. **Elle me transmet la charte du CEDAW à cet effet, pour sa mise en place dans la commune de Saint-Martin aux Chartrains** comme à Villers sur Mer.

Au-delà, il ne vous échappe pas qu'une tendance au regroupement, plutôt à la fusion de communes est à l'ordre du jour. La dernière en date est celle de Coudray-Rabut et Pont l'Evêque dont l'arrêté préfectoral de fusion a été pris le 17 décembre dernier et est effective que 1^{er} janvier 2019. Le processus est aujourd'hui suspendu car toute modification du contour des communes est interdite par le code dès l'année qui précède les élections municipales.

Il ne fait de doute que le processus reprendra, comment, sur une base facultative et volontaire ou bien sur une base forcée. Qui sait ? Je vous rappelle le projet que nous avons avec Englesqueville, Canapville, Bonneville sur Touques, éventuellement Coudray-Rabut et donc Saint-Martin. Cette fusion de communes proches à tous égards avait un sens et aurait pu constituer un ensemble de 1 500 habitants entre Trouville Deauville et Pont l'Evêque de part et d'autre d'un axe routier important la RD 677. Nous étions jusqu'à avoir rédigé la charte de fusion, mais l'ambition démesurée d'un maire d'une des 5 communes a eu raison du projet et l'a fait capoter. C'est bien dommage.

Sachez que, si l'opportunité nous est à nouveau offerte sur une base volontaire, nous travaillerons de nouveaux à un rapprochement avec probablement 2 de 4 communes citées avant, voire même Coudray-Rabut si, hypothèse bien improbable, l'arrêté de fusion avec Pont l'Evêque venait à être annulé par la justice administrative. Il se peut aussi qu'une fusion nous soit imposée, certains pensent même à la transformation de notre Intercom (aujourd'hui Terre d'Auge nouvelle dénomination de Blangy-Pont l'Evêque Intercom).

Alors il est bien possible que je sois le dernier, non pas des Mohicans, mais le dernier maire de Saint-Martin aux Chartrains. Profitez en bien aujourd'hui pour me prendre en photo, je suis une espèce en voie de disparition !

Je remercie le conseil municipal, pour les débats de qualité, les maires adjoints Thierry de Koninck et Francis Bogey pour leur soutien sans faille, Philippe Lhérondel pour son dévouement, sa compétence et son travail de qualité. Sans un secrétaire de mairie qui tienne la route, pas de gestion communale, c'est la catastrophe assurée.

Je remercie Virginie Villey pour sa participation à la gestion de la commune notamment la gestion complète des salles communales, salle des fêtes et salle Hélène Allix, elle aussi pour son dévouement, sa compétence et son travail de qualité. Je remercie notre cantonnier Hervé Genet qui ... fait de son mieux. Le premier coup d'œil que l'on a de la commune, c'est lui.

Au nom du Conseil municipal et en mon nom propre, je vous souhaite une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé.

Vive Saint-Martin aux Chartrains,
Vive la République
Vive la France

Alain DEFRESSIGNE
Maire de Saint-Martin aux Chartrains.

« L'espoir de lancer le projet Cœur de bourg »

Saint-Martin-aux-Chartrains — Le maire, entouré des élus, a présenté ses vœux mardi soir. L'aménagement du bourg comprendrait la construction de logements et d'équipements publics.



Le maire Alain Delfressigne.
(Céline Heide - Ouest France)

Les habitants ont répondu nombreux mardi soir, à l'invitation du maire Alain Delfressigne, pour les vœux.

Le maire est revenu très rapidement sur les travaux de 2017, dont la restauration de la Charité Saint-Martin, financée avec l'aide de dons privés et une subvention du Crédit agricole de Normandie. « **Un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) est en cours d'élaboration. Pour ce qui concerne Saint-Martin, il reprendra pour l'essentiel le PLU existant, nous y veillerons. La commune conserve la délivrance des permis de construire dont les demandes doivent être déposées en mairie.** »

Le PLU communal identifie un projet « Cœur de bourg ». Il comprendrait la construction de logements et la réalisation d'équipements publics autour de la place de la Mairie et du carrefour de la Truite et de ses restaurants. « **Le projet apporterait plus de sécurité, d'identité et de caractère. Nous surmontons les difficultés les unes après les autres et nous avons bon espoir d'être en mesure de lancer le projet cette année.** »

Réunion publique

Une réunion publique sera organisée, dès que la municipalité sera en possession de tous les éléments. « **Il est prévu que les logements soient construits sur des terrains privés et communaux identifiés au PLU.** » La commune s'est dotée, en 2010, d'une réserve foncière d'un hectare, acquisition portée au départ par l'établissement public financier de Normandie (EPFN) puis financée, fin 2015, par un emprunt de 400 000 €, remboursable sur six ans, soit 65 321 € en 2017.

« **Tant que ce projet ne sera pas complètement cerné et démarré avec les financements adaptés,**



Les habitants sont venus nombreux à la cérémonie des vœux du maire, Alain Delfressigne.
(Céline Heide - Ouest France)

nous limitons les investissements communaux au strict nécessaire. »

La commune reste très vigilante en ce qui concerne les charges de fonctionnement comme par le passé, et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Et que propose la commune dans le domaine des animations en 2018 ? Il est prévu un repas des anciens, la Fête des voisins, un dîner dansant début octobre et le spectacle de Noël. « **Il est question d'une foire à tout sur le terrain de cette salle, le 14 juillet,**

organisé par l'Association des anciens élèves de Canapville et de Saint-Martin. »

La commune a enregistré deux mariages, deux remises du décret de naturalisation à deux habitants, quatre décès et trois naissances.

La population communale est recensée cette année

À la fin de la cérémonie des vœux, le maire, Alain Delfressigne, a informé ses administrés, que le recensement quinquennal Insee, de la commune, aura lieu du 18 janvier au 17 février. « **Il sera effectué par Philippe Lhérondel, en tant qu'agent recenseur. Je ne doute pas que vous lui réserverez le meilleur accueil.** »

Muni d'une carte tricolore, avec photo et la signature du maire, l'agent ira déposer les feuilles dans les 250 foyers de la commune.

Les habitants ont deux possibilités : le recensement en ligne, par Internet c'est le plus simple ! Mais il est aussi possible de le faire sur papier. Dans ce cas, l'agent recenseur viendra récupérer les feuilles. Thierry De Koznick, maire adjoint, est le coordinateur pour Saint-Martin aux Chartrains.

Philippe Lhérondel (à droite) est l'agent recenseur, et Thierry De Koznick, le coordinateur.
(Céline Heide - Ouest France)



Saint-Gatien-des-Bois

Homicide involontaire : 6 mois avec sursis

Justice

« **On a du mal à comprendre pourquoi vous n'avez pas donné un coup de volant !** » Mardi, lors de l'audience correctionnelle de Lisieux, la procureure de la République resumait bien le mystère qui a poussé un automobiliste de 80 ans à mordre largement la bas-côté, fauchant et tuant un cyclo de 15 ans. C'était le 15 juillet, vers 16 h 15, dans le bourg de Saint-Gatien des Bois.

« **Un drame humain absolu** », pour l'avocat de la maman de l'adolescent. « **Il a pris toute ma vie, a déclaré cette femme en pleurs. Plus jamais, elle ne sera comme avant.** »

Pour la procureure comme pour l'avocat du prévenu : « **Il y a une totale disproportion entre la faute commise et les conséquences.** »

Ce jour-là, le père de l'adolescent est sur sa moto. Il apprend à son fils à rouler sur un cyclomoteur. Ils se saluent bien en sortant de la chaussée. L'automobiliste de 80 ans arrive dans le même sens, à 75 km/h selon les experts. « **J'ai été perturbé par un véhicule venant en face qui se déportait sur sa gauche** », assure-t-il à l'au-

diencia. « **C'est comme si on n'était pas là !** » estime le père de la victime. L'automobiliste, ancien professionnel de la conduite, n'a pas freiné. Le garçon a été projeté à 21,50 m. Son décès a été constaté à 17 h 32. « **J'espère qu'il n'a pas appris à ses élèves de se jeter sur la droite pour éviter un véhicule en face, lance la procureure. La bon réflexe aurait été de ralentir !** »

Un impact figure sur l'avant du véhicule, non sur l'aile, ce qui accroche l'accablant à droite du conducteur. Pour l'avocat de ce dernier, « **mon client est apte à la conduite. Il a le parfait profil du bon conducteur. Il n'y a aucune explication rationnelle au départ. L'impact a été mesuré à 64 km/h. Il n'était pas en excès de vitesse.** » Il concède : « **Il n'y a aucune réparation possible et nous le savons tous. Ce n'est pas l'endroit pour parler chiffres.** »

Le tribunal a condamné l'automobiliste à 6 mois de prison avec sursis et a annulé son permis. Il devra, en attendant l'audience sur intérêts civils en juin, indemniser la mère de la victime à hauteur de 5 311 € pour les frais d'obsèques plus une provision de 20 000 € et de 5 604 € pour le père.

Touques

Abus de confiance : 6 mois de prison ferme

Justice

Une hôtesses de caisse d'un supermarché de Touques a déposé plainte, en mars, après avoir été abusée par un client qu'elle connaissait, et qui lui a soutiré 1 200 €. En lui racontant sa vie, ses pseudo-difficultés financières, il lui avait pris 300 €, puis 600 € le lendemain, avant d'empêcher à nouveau 300 € et ne plus donner signe de vie.

Seule présente à la barre de l'au-

diencia correctionnelle de Lisieux, mardi, la victime reconnaît qu'un autre client lui avait conseillé de se méfier.

La police a retrouvé l'auteur des faits. Il a été condamné auparavant pour vols, escroqueries, filouteries, abus de confiance, agressions sexuelles et soustraction d'enfant, dont 16 ans de réclusion pour vol. Le tribunal l'a condamné à 6 mois de prison ferme. Il devra rembourser sa victime des sommes dues, soit 1 200 €.

Urgences et santé

Samu-médecins : 15.
Médecin de garde : 116 117.
Police secours : 17.
Pompiers : 18.
Police : 8, rue Désiré-le-Hoc, tél. 02 31 14 61 70.
Gendarmerie : 2, rue Perré, tél. 02 31 14 30 40.
Pôle de santé de Cricqueboeuf :

route de Touques, tél. 02 31 89 89 89.
Urgences (centre hospitalier) : tél. 02 31 89 88 15.
Horaires des marées : matin, pleine mer à 6 h 05, basse mer à 0 h 20 (coefficient 44) ; après-midi, pleine mer à 18 h 38, basse mer à 12 h 58 (coefficient 44).